Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Pays de la Loire - Antenne d'Angers - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Judo-Jujitsu

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Pays de la Loire - Antenne d'Angers - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Judo-Jujitsu	Jury par défaut	Tous les candidats	2	31	5	7	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maitrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maitrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Vous devez vous inscrire en même temps sur notre site à l'adresse suivante : https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/formation.fiche-BPJEPS-JUDO-Psup

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives. La formation se déroule principalementà Angers.

Conditions d'accès :

- Être titulaire du 1er DAN Judo Jujitsu délivré par la fédération française de judo jujitsu et disciplines associées
- Être titulaire du PSC1 ou équivalent (SST en cours de validité ou AFPS) ;
- Être âgé de 18 ans à la date de l'examen
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que

le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport.

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Dates de la formation : septembre 2023 / Janvier 2025

Le BPJEPS judo-jujitsu nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maitrisée est requise.

, le titulaire du BPJEPS « mention » judo-jujitsu met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation en judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

- Encadrer individuellement et conduire des actions d'animation en judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

- Organiser et gérer des activités en judo-jujitsu ;

- Mettre en œuvre la préparation aux dans et grades du 1er au 4e dan

- Communiquer sur les actions de la structure ;

- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;

- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités en judo-jujitsu.

La formation alterne contenus pratiques en présentiel (vacances scolaires et week-end principalement) ,contenus théoriques (en formation à distance), et pratique pédagogique en club.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les dossiers des candidats ont été étudiés conformément au modalités d'examen décidées en amont. Le projet de formation et la motivation exprimée par le candidat sont déterminants pour rentrer en formation au CREPS

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de prendre contact directement avec le responsable de la formation ou l'assistante afin de se faire expliquer les attendus et la formation choisie.

Les conditions d'entrée en formation sont présentées sur le site du CREPS à la page formation du BPJEPS JUDO et sont accessibles toute l'année

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	-	bulletins de 1ère /note obtenue au bac de français	Complémentaire
	Note d'EPS	-	Bulletins 1ère et terminale /note obtenue au Bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	-	Fiche Avenir	Important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	-	Projet de formation motivé	Complémentaire
Savoir-être	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	-	projet de formation motivé	Essentiel
	Capacité à s'investir, implication	-	Fiche avenir /projet de formation motivé	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	-	Projet de formation motivé	Essentiel

Engagements, activités et centres d’intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	-	rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	-	Fiche avenir / Projet de formation motivé / rubriques activités et centres d'intérêt	Essentiel

Signature :

Aude REYGADE,
Directeur de l'etablissement CREPS Pays de la Loire - Antenne d'Angers